

Charte pour le développement durable des ports de plaisance et de pêche en Provence-Alpes-Côte d'Azur



La Charte pour le développement durable des ports de plaisance et de pêche en Provence-Alpes-Côte d'Azur a été signée le 3 décembre 2014. Il s'agit d'un outil pionnier fédérateur permettant d'accompagner les ports qui sont des acteurs incontournables dans l'aménagement du territoire. Pour vous engager dans la Charte, merci de remplir le présent formulaire.

- **Port :** Anse de la Réserve
- **Adresse :** 34 boulevard Charles Livon, 13 007 Marseille

- **Nom et coordonnées du responsable du port :** Jérôme GIRAUD, 04 91 39 33 30

- **Autorité portuaire :** Métropole Aix Marseille Provence Métropole
- **Exploitant :** SASU Anse de la Réserve (filiale CCI Aix Marseille Provence)
- **Statut de l'exploitant :** Déléataire de service public - SASU
- **Nature de l'activité principale du port :** Plaisance

- S'engage dans la Charte pour le développement durable des ports de plaisance et de pêche en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- S'engage à demander à son autorité concédante (*le cas échéant*), l'autorisation de s'engager dans la Charte pour le développement durable des ports de plaisance et de pêche en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Marseille
Le... 14 février 2022

(Cocher la mention adéquate)
SASU Anse de La Réserve
34, bd Charles Livon
13007 MARSEILLE
04 91 39 33 30
N° SIRET : 842 021 933 00010

Cachet et signature

Jean-Luc Chauvin
Président

Merci de renvoyer ce document daté et signé à :

Union des Ports de Plaisance Provence Alpes Côte d'Azur et Monaco – Port Maritima
BP 218 – 13598 Martigues Cedex ou par mail à Monsieur ARTAUD Marceau :
martaud@upaca.com – 06-33-72-79-12